

### ***Et si on apportait des précisions sur la dette laissée par l'ancienne équipe municipale***

A notre arrivée en mars 2008, la Commune de Montech était en quasi-faillite. Ainsi, l'héritage financier légué par l'ancienne Municipalité était catastrophique, soit 16 Millions d'€ de dette représentant un remboursement annuel d'emprunts en intérêts et capital d'environ 900000 €.

### ***Et si on apportait des précisions sur nos impôts***

Notre promesse en 2008 était de ne pas augmenter les impôts. Nous l'avons tenue et nous souhaitons ne pas les augmenter dans les prochaines années ! Pour éviter une pression fiscale trop importante dans les années à venir, nous avons choisi de nous désendetter sensiblement tout en faisant les investissements collectifs nécessaires. Ainsi depuis 2 ans et demi, le niveau de la dette, a baissé de presque un Million d'€ au prix d'une meilleure organisation Communale et de nombreux travaux entrepris en régie.

### ***Et si on apportait des précisions sur la gestion du personnel municipal***

La Commune de Montech compte actuellement 60 agents titulaires. Depuis 2008, trois agents ont quitté la Collectivité pour l'Agglomération toulousaine. Suite aux sanctions prises à son égard, et compte tenu des nombreux et graves manquements observés par les services du Trésor Public, un agent a également quitté ses fonctions. Notre politique est simple : résorber l'emploi précaire dans notre Collectivité. De fait, pour la seule année 2010, neuf agents en situation précaire depuis de nombreuses années ont été ainsi titularisés. Précisons que la non-titularisation d'un agent découle soit d'un problème d'effectif budgétaire, soit d'une inadaptation au poste.

La Commune de Montech est en pleine évolution et doit faire face en particulier à de nombreux défis en matière de gestion du personnel. Monsieur Christian LIMONGI 1<sup>er</sup> Adjoint, en charge du Personnel pilote ainsi plusieurs démarches. En particulier (1) une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences destinée à mieux organiser les services, les recrutements, l'évolution de carrière et la professionnalisation des agents ; (2) une démarche relative à l'établissement du Document Unique d'Hygiène et de Sécurité, destinée à Evaluer les Risques Professionnels auxquels sont soumis les employés en vue de mettre en place des mesures de prévention pertinentes. Il faut rappeler que ce document est obligatoire depuis Novembre 2002 et aurait dû être mis en place depuis longtemps par l'ancienne Municipalité.

### ***Et si on apportait des précisions sur le Handicap***

La Commune de Montech a été citée plusieurs fois en exemple au niveau départemental et régional pour sa participation active dans l'insertion des handicapés. Au niveau des élus, Marie-Céline GAILHARD, Conseillère Municipale Déléguée au Handicap a mis en place une permanence deux fois par semaine en Mairie pour aider et diriger les nombreux demandeurs souvent en désarroi. Trois agents dits handicapés sont également employés par la Municipalité, un agent est employé à la cantine et deux sont employés aux espaces verts, dont un jeune autiste. La Commune a également organisé un premier salon très prometteur du Handicap à l'automne 2010 et a noué un partenariat avec l'association Trisomie 21 accueillant ainsi le mercredi de jeunes trisomiques aux ateliers municipaux.

## ***Et si on apportait des précisions sur l'aménagement de la zone de la Mouscane et sur le choix d'un LECLERC***

Propriétaire de plus de 9 ha sur la zone de la Mouscane, la Municipalité a choisi de valoriser ce site. Les travaux d'aménagement sont entièrement financés par la vente des terrains et ne coûteront donc rien aux contribuables Montéchois. Ce site comptera prochainement un LECLERC, une salle de sport et une piscine dédiée à l'aquagym ainsi que plusieurs magasins dédiés à la vente pour la personne (vêtements, chaussures, etc) **sans concurrence avec les commerces de centre-ville**. De plus, un commerce de proximité (SHOPI) sera maintenu au centre-ville. Le nombre d'emplois induits par LECLERC sera d'environ 130 emplois. La politique de recrutement en partenariat avec la Mairie s'orientera prioritairement sur les demandeurs d'emploi de la Commune avec à terme des temps pleins à 35h avec une très grande majorité de CDI.

*Pourquoi un LECLERC ?* 7523 m<sup>2</sup> de surface de vente alimentaire sont recensés sur la zone de chalandise autour de Montech soit 238 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants. La moyenne de l'offre départementale étant beaucoup plus importante, soit en moyenne 320 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants. En particulier, un Montéchois sur deux consomme sur Montauban. Un des objectifs est donc de ramener sur Montech ces consommateurs qui se déplacent en nombre sur Montauban.

*Pourquoi pas le site de « La Vitarelle » ?* L'implantation d'un centre commercial sur un terrain privé à « La Vitarelle » à l'ouest de Montech, aurait eu pour impact de commercialiser un terrain privé classé en partie inondable au détriment de terrains de la Commune. De plus, les consommateurs potentiels issus principalement des communes environnantes de Finhan, Bourret, Escatalens, etc ne seraient pas passés par le centre-ville de Montech et n'aurait alors pas amené de nouveaux clients au centre-ville.

## ***Et si on apportait des précisions sur la Communauté de Communes***

En 2008, la nouvelle équipe municipale élue à la Communauté de Communes a trouvé une Communauté vivant très largement au-dessus de ses ressources fiscales (personnel important, fort endettement, pas de projets et des ressources fiscales limitées). En raison de cet endettement important légué par l'ancienne équipe, et dans le but de ne pas faire subir une forte hausse de la fiscalité aux administrés, la nouvelle équipe, a choisi de baisser ses frais de gestion courante et ses charges de personnel. Par exemple, le poste de Directrice de l'Office du Tourisme a été supprimé, le salaire de cet agent représentant presque 47% du budget total annuel de fonctionnement de cet Office. Le but in fine, étant de retrouver un équilibre financier raisonnable, chose faite dès 2009.

## ***Et si on apportait des précisions sur la voirie***

Depuis le 31 décembre 2006, la Commune de Montech n'est plus « propriétaire » de l'ensemble de sa voirie (sans compter les routes départementales appartenant au Conseil Général). Ainsi, l'ancien Municipalité avait fait le choix de transférer 80% de la voirie de Montech à la Communauté de Communes ..... qui ne possédait pas .... de services voirie ni de budget à consacrer à cette compétence en théorie non communautaire. Un choix très problématique et plutôt curieux à l'époque actuellement en discussion avec les élus car cela est très problématique en pratique pour la Commune.

## ***Et si on apportait des précisions sur le Collège de Montech***

La Communauté de Communes s'est retrouvée à payer 25% du coût réel du Collège de Montech (représentant une annuité de 135 000 € par an), en théorie financé par le Conseil Général. Rappelons

également pour information que la Communauté de Communes a gracieusement offert presque 4 ha de terrain pour la construction du Collège et toujours avec les promesses, à ce jour non tenues, du Conseil Général, représenté par Monsieur Jacques MOIGNARD, de construire un gymnase, pourtant attendu avec impatience depuis plusieurs années.

Néanmoins, pour ne pas pénaliser les collégiens, la Commune de Montech propose ses installations et infrastructures sportives aux plus jeunes. La Commune a également proposé au Conseil Général un financement à 50% du gymnase.... Toujours sans réponse....

### ***Et si on apportait des précisions sur la LGV et sur les projets d'aménagements de notre territoire***

Certains élus du Conseil Général auraient souhaité que le tracé de la LGV passe en pleine forêt de Montech.... A plusieurs reprises, lors de réunions en Préfecture et avec Réseau Ferré de France ('RFF'), **nous avons défendu durement la position de la Commune de MONTECH : Pas de tracé du fuseau dans la forêt d'Agre.** Ce choix a été entendu au plus haut niveau et le tracé, acté par le Ministre en Décembre 2010, ne passe finalement pas par celle-ci. La Municipalité travaille également avec l'Agglomération de Montauban et les Communes environnantes, sur un projet d'échangeur autoroutier et de contournement de la Commune. Ces projets estimés à plusieurs millions d'€ (environ 15 Millions d'€ pour un échangeur) ne pourront voir le jour qu'avec l'appui financier des autres collectivités.

### ***Et si on apportait des précisions sur la Réforme des Collectivités***

La prochaine Réforme des collectivités impose le regroupement de plusieurs Communautés de Communes dans notre département. En particulier, les options pour notre Commune seront : soit une fusion avec la Communauté de Communes de Grisolles-Villebrumier, soit une fusion avec la Communauté de Castelsarrasin-Moissac, soit enfin rejoindre l'Agglomération de Montauban. Une nouvelle carte de l'intercommunalité sera proposée par Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne en 2012. Les enjeux pour notre Commune de MONTECH sont d'intégrer un territoire dynamique, fiscalement viable sans augmentation des impôts, avec de vrais projets de développement économique.

### ***Et si on apportait des précisions sur le Camping***

Cet héritage de l'ancienne Municipalité, facturé plus de deux Millions d'€ aux contribuables Montéchois, coûte actuellement 110 000 € par an à la Collectivité en remboursement d'Emprunts. Ce Camping surdimensionné de 10 ha avait été aménagé par l'ancienne Municipalité, en partie sur les terrains de l'épouse d'un ancien Conseiller Municipal. Sa gestion avait été confiée au groupe « Campéoles » qui s'est désengagé en Janvier 2008 (2 mois avant notre élection) après quelques amabilités de l'ancienne équipe municipale (non remboursement en particulier d'une annuité et demi de redevance représentant 180 000 €). La nouvelle Municipalité a déjà récupéré du groupe « Campéoles » une grosse partie des sommes dues et l'action engagée devant le Tribunal, a pour but de récupérer le solde. Un nouveau délégataire a été validé par la Municipalité pour gérer au mieux ce site difficile dès le premier janvier 2011.

### ***Et si on apportait des précisions sur la Pente d'Eau***

Le site de la Pente d'Eau est actuellement en chômage depuis quelques mois en raison de pannes récurrentes des deux motrices (prototypes datant de 1974). Des travaux de plus de deux Millions d'€

doivent être entrepris en 2011 conjointement par Voies Navigables de France, gestionnaire du site de la Pente d'Eau et par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

***Et si on apportait des précisions sur le « Golf »***

Ce projet pharaonique de construction d'un Golf au sud de MONTECH sur plus de 200 ha avait pour but de finaliser la construction de plus de 500 habitations. Le financement du projet avait été confié à un aménageur qui s'est désengagé en 2008 en raison de difficultés financières importantes. Ce désengagement a été acté en Conseil Municipal pour sécuriser la Commune.